



Communiqué pollution des sols – n°2

Pollution des sols aux dioxines

La Ville de Lausanne est force de proposition pour les actions à mener sur son territoire

Le 11 octobre dernier, le Canton indiquait le périmètre et les niveaux de la pollution des sols aux dioxines découverte en début d'année et Unisanté faisait part de nouvelles recommandations sanitaires. La Ville de Lausanne, en son statut de propriétaire de parcelles et sites sensibles concernés, confirme quant à elle avoir tenu ses engagements et réalisé les actions annoncées en mai dernier. Aujourd'hui, elle communique également les résultats des nouvelles campagnes d'investigation menées sur ses parcelles privées communales et dans l'attente de la Décision cantonale, elle est force de proposition en présentant un plan d'actions à mener. Finalement, elle confirme sur la base d'analyses que ses eaux ne sont pas touchées par cette pollution.

Bilan des actions menées depuis l'annonce de la découverte de la pollution (mai-octobre 2021)

Depuis la première Décision cantonale, la Ville de Lausanne a déployé des panneaux d'information et installé des barrières aux abords des places de jeux pour éviter que les enfants en bas âge aient accès à la terre et en ingèrent, ceci sur les 9 sites à usage sensible dont le prélèvement confirmaient des valeurs dépassant 100 ng TEQ/kg (seuil valeur limite de l'OSol¹).

Les services et les professionnel-le-s concerné-e-s (écoles et petite enfance, jardinier-ère-s) ont été informé-e-s des bonnes pratiques et des mesures de prévention d'usage à appliquer.

En parallèle, la Ville a inventorié les sites sensibles complémentaires à investiguer en premier lieu pour confirmer ou infirmer cette pollution potentielle. Elle a par ailleurs appliqué des mesures de protection pour les animaux de la Ville et retiré du marché les produits issus de ces animaux.

Résultats des campagnes d'investigation sur les parcelles privées communales

En l'état, sur l'ensemble des 119 mesures faites sur les parcelles privées communales, 81% se trouvent entre 0 et 100 ng TEQ/kg et 19% dépassent le seuil de 100 ng TEQ/kg, valeur limite d'assainissement. Dans l'attente d'une nouvelle Décision cantonale notamment pour les sites dépassant la valeur de 100 ng TEQ/kg et en vertu des nouvelles recommandations sanitaires, la Ville propose des actions à prendre in situ (sous réserve d'approbation par le Canton / liste des sites en annexe).

Garderies, places de jeux, parcs, écoles et parascolaire (cinq nouveaux sites sensibles)

Pour les garderies concernées (2), il s'agira de recouvrir de copeaux de bois et de bâches les zones sensibles accueillant des enfants en bas âge pour empêcher l'accès à la terre et diminuer le risque d'ingestion.

Des panneaux d'information et des barrières empêchant l'accès aux abords des places de jeux pourront être installés dans les lieux concernés (2 collèges et 1 place de jeux).

Un soin particulier sera apporté à l'information au personnel en charge des enfants.

¹ L'ordonnance sur les atteintes portées au sol définit des valeurs limites pour les dioxines et furanes exprimées en nanogramme "équivalent toxique" par kilogramme de sol.



Forêts (2 nouveaux sites sensibles)

Une information relative aux mesures de prévention d'usage pourra être affichée aux points stratégiques (parkings, etc.).

Plantages urbains

La totalité des seize plantages de la Ville a été analysée. Pour cinq d'entre eux, leurs détenteur·trice·s seront informé·e·s des recommandations (limitation de la consommation des cucurbitacées). Pour le seul d'entre eux dépassent le seuil des 100 ng TEQ/kg, la Ville propose la fermeture en attendant la Décision cantonale.

Jardins potagers

La totalité des huit jardins potagers a été analysée. Aucun ne dépasse le seuil des 100 ng TEQ/kg ; pour trois d'entre eux, leurs détenteur·trice·s seront informé·e·s des recommandations (limitation de la consommation des cucurbitacées).

Jardins familiaux

La Ville de Lausanne prévoit de faire des analyses sur les neuf jardins familiaux gérés par l'Association Lausannoise des Jardins familiaux de Lausanne. D'après le périmètre édité par le Canton, aucun ne se trouve à plus de 100 ng TEQ/kg. Pour quatre d'entre eux, il s'agira de suivre les restrictions concernant les cucurbitacées ; les jardinier·ère·s seront informé·e·s en ce sens.

Fermes et parcs agricoles

Les fermes agricoles de la Ville se situent en dehors du territoire lausannois sauf une exploitation. Pour cette dernière les analyses ont montré des concentrations ne demandant pas de restrictions particulières, si ce n'est pour la production d'œufs (suspendue). Les exploitant·e·s ont été informé·e·s en ce sens.

Animaux

Les cochons, les moutons, les poules et leurs productions respectives sont hors de la distribution alimentaire. Les projets de poulaillers urbains sont suspendus pour l'heure. Les études se poursuivent concernant le protocole d'analyse.

Protection des eaux

Les analyses annoncées ont été effectuées. Elles confirment que les eaux lausannoises ne sont pas touchées par cette pollution. En effet, les dioxines sont stables dans les sols et très peu solubles dans l'eau. Elles se concentrent dans les couches supérieures du sol et ne s'évaporent pas. De plus la STEP n'est ni réceptrice ni émettrice dans le cycle de l'eau. Des analyses de contrôle supplémentaires des fumées sont d'ores et déjà prévues. Tous les résultats sont et seront rendus publics.

Un processus évolutif

Dans ce contexte complexe, de nombreuses questions restent encore en suspens, notamment les interrogations portant sur les rôles et responsabilités ou sur les clarifications liées aux procédures d'assainissement avec les instances compétentes (activation de l'Osites²). L'approche historique montre que les sols ont été longtemps les parents pauvres des ressources environnementales, les priorités ayant été données à l'air ou à l'eau notamment. La Ville de Lausanne s'engage à continuer d'informer régulièrement sa population par volonté de transparence et devoir de diligence.

La Municipalité de Lausanne

² L'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués



Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, +41 79 964 27 39

Lausanne, 14 octobre 2021

Annexe :

- Concentrations de dioxines dans les sols mesurées par la Ville de Lausanne et le Canton pour les nouveaux sites sensibles identifiés